



AGRI • AGRO

PRODUC • TRANSFO • SERVICES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

VIOLENTOMÈTRE

Violences sexistes et sexuelles au travail

Les violences sexuelles et sexistes au travail désignent tout acte, toute tentative, tout commentaire ou toute avance de nature sexuelle dirigée à l'encontre d'une personne sans son consentement.

Pour la CFDT c'est tolérance ZÉRO.

L'employeur a l'obligation de prendre toutes les dispositions en vue de prévenir, mettre un terme et sanctionner ces violences.

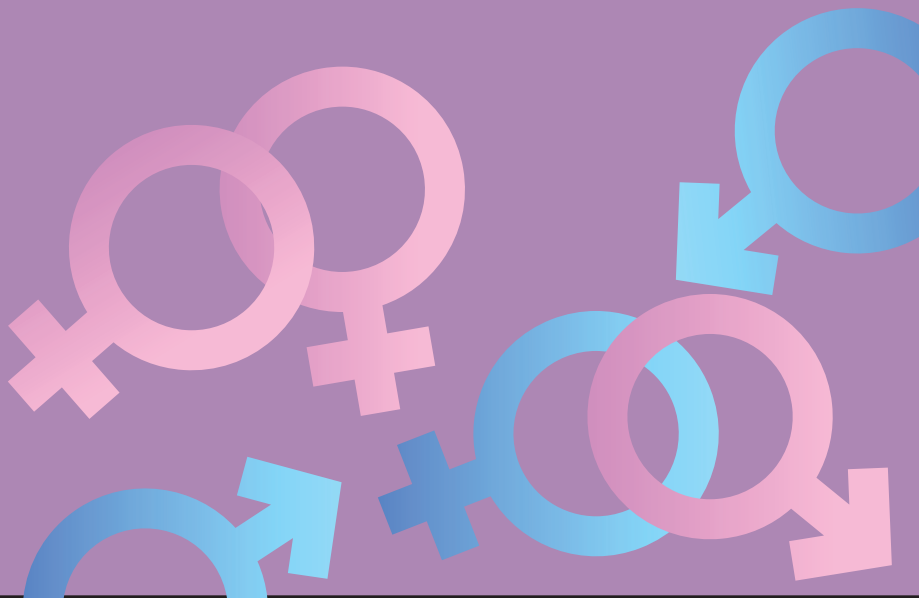
Au dos, des exemples concrets pour vous aider à nommer les situations afin de mieux les combattre.

Il vous permettra d'échanger avec votre équipe CFDT au sein de l'entreprise, de savoir à quel type d'infraction elles correspondent et de mieux évaluer leur niveau de gravité.

Ces situations sont présentées sous la forme d'une graduation (du vert au rouge) qui tient compte du degré de gravité de ces actes et de leur qualification pénale : agissements et outrages sexistes, harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol.



fga.cfdt.fr



VIOLENTOMÈTRE

VOUS ÊTES DANS UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL RESPECTUEUX	1. Vous avez le temps de faire votre travail correctement, sans pression.	Votre hiérarchie est à l'écoute et prend les mesures nécessaires lorsque vous êtes en difficulté.
	2. Vos compétences sont reconnues et valorisées.	
	3. Dans votre environnement professionnel, vous trouvez l'appui et le soutien qui vous sont nécessaires. Dans votre entreprise l'ensemble des salariés sont bienveillants avec leurs collègues.	
AGISSEMENTS ET OUTRAGES SEXISTES : VIGILANCE ! VICTIMES ET TÉMOINS : PARLEZ-EN	4. Dans votre équipe, on fait des commentaires ou allusions sur les personnes, leur physique, leur tenue, leur vie privée.	« Tu as vu la taille de sa jupe ? C'est pas une tenue pour une cheffe de service ! »
	5. On vous donne des surnoms familiers. On fait des commentaires sur votre tenue, votre physique.	« Ma belle », « Ma poule », « Mon lapin », « Elle te met vraiment en valeur cette robe. »
	6. Certaines personnes de votre entourage professionnel sont moquées, ignorées ou tenues à l'écart.	Les hommes jugés pas assez virils ne sont pas invités aux moments de convivialité.
	7. Autour de vous, des images et ou des « blagues » à caractère sexiste ou sexuel, circulent à l'oral ou sur Internet.	Des calendriers de femmes ou d'hommes dénudé(e)s sont affichés dans les vestiaires.
	8. On vous coupe la parole constamment, on parle à votre place. On minimise vos interventions.	Chaque fois que Nathalie prend la parole en réunion, Julien lui coupe la parole quelques minutes après pour reprendre ses idées et se les approprier.
	9. On vous donne des tâches inutiles ou dévalorisantes.	« On te laisse faire le café, les femmes font ça mieux que nous les hommes ! »
HARCÈLEMENTS, AGRESSIONS SEXUELLES OU VIOLS : PROTÉGEZ-VOUS ! DEMANDEZ DE L'AIDE !	10. On vous infantilise et/ou rabaisse parce que vous êtes une femme ou un homme.	Vous faites l'objet d'une surveillance excessive et vous n'avez pas accès à certaines informations utiles pour votre travail qui vous sont cachées volontairement.
	11. Les réunions stratégiques sont systématiquement organisées lors de vos journées non travaillées. On vous fait des remarques lorsque vous prenez votre mercredi.	« Ça va, c'est tranquille pour toi. Demain tu vas pouvoir rester chez toi, pendant que d'autres travaillent dur. »
	12. On a eu à votre égard des propos, des gestes à caractère sexuel en face à face, au téléphone, par mails ou sur internet, qui vous ont mis(e) mal à l'aise.	Questions sur la vie privée, remarques salaces, mimes de gestes sexuels, diffusion d'images pornographiques.
	13. On vous a fait des propositions sexuelles insistantes qui vous ont mis(e) mal à l'aise.	« Si tu veux une belle prime cette année, il va falloir être très gentil(le) avec moi... »
	14. Vous avez été insulté(e) en face à face, au téléphone, par mail ou sur Internet. On salit votre réputation, on répand des rumeurs sur vous.	Des collègues font des commentaires sur Facebook concernant votre prétendue liaison avec le chef d'équipe.
	15. On a cherché à vous intimider par des menaces ou en hurlant, en tapant du poing ou en cassant des objets.	Vous êtes en désaccord avec une autre personne qui use de manières fortes pour vous faire changer d'avis.
	16. On a lancé un objet contre vous, on vous a secoué(e) brutalement ou on vous a frappé(e).	
	17. Contre votre gré, on a touché vos seins, vos fesses, vos cuisses, vos hanches. On vous a coïncé(e) pour vous embrasser. On s'est frotté ou collé à vous.	On vous impose un massage des épaules qui descend jusqu'à votre poitrine. On vous met une main aux fesses.
	18. On vous a forcé(e) à faire ou à subir des attouchements du sexe. On a essayé ou on est parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré.	Tout acte de pénétration sexuelle commis avec violence, contrainte, menace ou surprise constitue un viol.
	19. Suite à vos refus face aux agissements que vous subissez, on vous tient à l'écart. On sabote, fait disparaître, détruit ou s'approprie votre travail.	Depuis que vous avez refusé une invitation à dîner, votre manager vous impose des horaires injustifiés.
	20. Depuis votre résistance à certains agissements mentionnés plus haut, on modifie abusivement l'organisation et les conditions de votre travail.	Depuis que vous avez dénoncé les agissements sexistes de vos collègues, on vous a mis(e) au placard.

